



A propos de l'inscription à l'examen de chasse 2018

L'inscription à l'examen de chasse 2018 (épreuves théorique et pratiques ou seulement épreuve pratique pour qui a déjà réussi, au plus tôt en 2008, l'épreuve théorique) doit être envoyée au DNF, Direction Chasse & Pêche, **AVANT le 15 janvier 2018 !!**

Est, pour le DNF, effectué avec date certaine, un envoi

- par courrier postal recommandé ;
- remis à la Direction de la Chasse du DNF à Jambes contre récépissé ;
- du formulaire via le site Portail Wallonie.be, après avoir créé son espace personnel sur <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20500>

Les candidats sont invités à compléter le formulaire d'inscription à l'examen de chasse disponible sur le Portail *Wallonie.be* (<http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20500>) via leur espace personnel <https://espacepersonnel.wallonie.be/inscription.jsp>

Dates des examens

Théorique :

- 1^{ère} session : 24 février 2018 à Bütgenbach (en allemand) et à Gembloux, Libramont, Liège et Mons (en français)
- 2^{nde} session : 17 mars 2018 pour qui a échoué le 24 février 2018 ou qui régulièrement inscrit avant le 15 janvier 2018 n'a pu venir à la session du 24 février 2018

Pratique :

- 1^{ère} sous épreuve (salle d'armes et parcours de chasse) du 23 avril au 8 mai 2018 (rattrapage les 9 et 11 mai 2018)
- 2^{nde} sous épreuve (tirs) du 28 mai au 1^{er} juin 2018

Le secrétariat du RSHCB est à la disposition des candidats pour toute information sur l'examen de chasse :

Tél : 081/30 97 81

GSM : 0479/37 65 65

Email : info@rshcb.be